Création d’une coopérative

COOPÉRATIVE

- Démarrage de l'entreprise
- Assemblée générale d'organisation
- Constitution légale

PRÉCOOPÉRATIVE

PROJET D'ENTREPRISE COOPÉRATIVE

BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX COMMUNS

Pré coopérative

La réunion d'un groupe de personnes fondatrices se fait à la suite des trois constats suivants:

- Partager avec d'autres le même type de besoins économiques et sociaux
- Évaluer le sérieux du projet
- La formule coopérative est le moyen le plus approprié de satisfaire ces besoins communs

Comité provisoire

Il est nécessaire de se doter d'une structure minimale chargée de planifier et de contrôler le déroulement des activités:

- Étude de faisabilité
- Étude de viabilité
- Élaboration d'un plan d'affaires et recherche de financement
- Étude des projets de règlements

Constitution légale

Le comité provisoire démarre le processus légal de constitution de la futur coopérative:

- On nomme un secrétaire provisoire
- On désigne deux membres fondateurs pour signer la requête de constitution de la coopérative
- On invite les fondateurs à signer les statuts de constitution de la coopérative

Assemblée générale d'organisation

Elle marque le véritable lancement de la nouvelle entreprise coopérative et doit être tenue dans les 60 jours suivant la constitution

- Étude et adoption des règlements de la coopérative
- Élection des membres du conseil d'administration

Démarrage de l'entreprise

Le conseil d'administration nouvellement élu doit organiser la mise en activité de l'entreprise :

- Embaucher un directeur général
- Réunir les ressources financières nécessaires au démarrage des activités
- Établir des politiques et procédures
  - Politique Salariale
  - Politique de gestion

FINANCEMENT

- Investissement-Québec
- Société d'aide au développement des Collectivités (SADC)
- Centres locaux de développement (CLD)
- Institutions financières
- Etc…

Nos coordonnées

Coopérative de Développement Régional
Gaspésie les Îles-de-la-Madeleine

143, boulevard Perron Est
New Richmond (Québec) G0C 2B0
Téléphone : (418) 392-6741
Ligne sans frais : 1-866-392-COOP (2667)
Télécopieur : (418) 392-6839
cdrgim@globetrotter.net
www.cdrgim.fcdrq.coop